

**2007-11-21 – PA - DECRETUM occasione completi CL anniversarii a B. V. M. manifestatione**

**Paenitentiarum Apostolica**

**DECRETUM occasione completi CL anniversarii a B. V. M. manifestatione  
in Massabiellensi Specu prope Lapurdum**

## **DÉCRET**

**A l'occasion du 150 anniversaire des apparitions de la Bienheureuse Vierge Marie dans la Grotte de Massabielle, près de Lourdes, l'Indulgence plénière est quotidiennement accordée aux fidèles qui, du 8 décembre 2007 jusqu'au 8 décembre 2008, avec piété et selon les conditions établies, rendront visite à la Grotte de Massabielle et qui, du 2 au 11 février 2008, rendront visite, dans n'importe quelle église, oratoire, grotte ou lieu digne, à l'image de la Bienheureuse Vierge Marie de Lourdes solennellement exposée à la vénération publique.**

La toute-puissance et l'infinie bonté de Dieu ont relié, de manière admirable, la tâche providentielle de Marie, Mère de Notre Seigneur Jésus Christ et donc Mère de son Corps mystique qui est l'Eglise, et l'œuvre salvifique de l'Eglise elle-même. De cette manière, le bienheureux Gueric, Abbé, associe la protection, que les fidèles attendent avec confiance de Marie notre Mère, et le ministère universel de salut de l'Eglise catholique: "Cette bienheureuse Mère du Christ, qui se sait mère des chrétiens en raison de ce mystère, se montre aussi leur mère par le soin qu'elle prend d'eux et l'affection qu'elle leur témoigne.... Voyez si de leur côté les fils ne reconnaissent pas leur mère. Poussés par une sorte d'instinct naturel inspiré par la foi, ils recourent spontanément et irrésistiblement à l'invocation de son nom en toutes nécessités et dans tous les dangers, comme des enfants se jettent dans les bras de leur mère" (*Disc. 1. en l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie*).

C'est ainsi que la Constitution dogmatique "Lumen Gentium" du Concile Vatican II exalte la mission, que nous pouvons appeler conjointe, de la Bienheureuse Vierge Marie et de l'Eglise catholique: "Marie, en effet, intimement engagée dans l'histoire du salut, unit et reflète en elle-même d'une certaine façon les plus importantes données de la foi, et, quand elle est l'objet de la prédication et de la vénération, elle appelle les croyants à se tourner vers son Fils et son sacrifice, et vers l'amour du Père. L'Eglise, en cherchant la gloire du Christ, devient plus semblable à son type si éminent en progressant continuellement dans la foi, l'espérance et la charité, en recherchant en tout la volonté divine et en y obéissant" (n. 65).

L'histoire de l'Eglise et de mémorables témoignages du culte marial manifestent et recommandent souvent aux fidèles avec une claire évidence, pour accroître leur dévotion, cette façon d'agir de la Divine Providence.

Or, la prochaine fête du cent cinquantième anniversaire du jour où la Très Sainte Vierge Marie - révélant qu'elle était l'Immaculée Conception à la jeune Bernadette Soubirous - voulut que soit érigé et vénéré un sanctuaire, trésor de grâce, au lieu-dit "Massabielle", de la ville de Lourdes, évoque l'innombrable série de prodiges à travers lesquels la vie surnaturelle des âmes et la santé même des corps purent retirer un grand bénéfice de la bonté toute puissante de Dieu; grâce à cette disposition de la Providence divine, par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, se révèle avec évidence que la fin intégrale de l'homme est le bien de toute la personne, ici sur la terre et surtout dans l'éternité du salut.

Dès les origines du sanctuaire de Lourdes, les fidèles comprirent que la Bienheureuse Vierge Marie, par le ministère de l'Eglise catholique, désire prodiguer en ce lieu, de manière pleine d'amour, ce salut intégral des hommes.

En effet, en vénérant la Bienheureuse Vierge Marie dans le lieu "que ses pieds touchèrent", les fidèles se nourrissent des Sacrements, forment de fermes propos d'avoir à l'avenir une vie chrétienne toujours plus parfaite, perçoivent vivement le sens de l'Eglise et font l'expérience des fondements très solides de toutes ces choses. Du reste, au fil du temps, la relation entre divers événements merveilleux laisse entrevoir l'action conjointe de la Bienheureuse Vierge Marie et de l'Eglise. En effet, en l'an 1854, fut défini le dogme de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie; en l'an 1858, la Très Sainte Vierge se montra avec une ineffable douceur maternelle à la pieuse Bernadette Soubirous, en utilisant les mots de la définition dogmatique "Je suis l'Immaculée Conception".

Afin que de cette pieuse mémoire jaillissent des fruits croissants de sainteté renouvelée, le Souverain Pontife Benoît XVI a établi d'accorder largement le don de l'Indulgence plénière, comme c'est expliqué ci-dessous:

Tous les fidèles et chacun d'eux véritablement repentis, purifiés comme il se doit par le sacrement de la Confession, et nourris par la Sainte Communion, élevant enfin de ferventes prières aux intentions du Souverain Pontife, pourront quotidiennement obtenir l'*Indulgence plénière*, également applicable, sous forme de suffrage, aux âmes des fidèles du Purgatoire:

**A.** si, du 8 décembre 2007 au 8 décembre inclus de la prochaine année 2008, ils visitent pieusement, de préférence selon l'ordre proposé: **1.** le baptistère paroissial utilisé pour le baptême de Bernadette; **2.** la maison appelée "cachot" de la famille Soubirous; **3.** la Grotte de Massabielle; **4.** la chapelle de l'hospice, où Bernadette fit sa Première Communion et si, à chaque fois, ils font halte pendant un laps de temps convenable en se recueillant en de ferventes méditations, concluant par la récitation du Notre Père, la Profession de foi sous une des formes légitimes, et la prière jubilaire ou une autre invocation mariale.

**B.** si, du 2 février 2008, en la Présentation du Seigneur, jusqu'au 11 février compris, jour de la mémoire liturgique de Notre-Dame de Lourdes et du 150 anniversaire de la première Apparition, ils rendent visite avec dévotion, dans n'importe quelle église, oratoire, grotte, ou lieu digne, à l'image de la Vierge de Lourdes, solennellement exposée à la vénération publique et si, face à cette image, ils participent à un exercice fervent de dévotion mariale, ou tout au moins font halte pendant un laps de temps convenable en se recueillant en de ferventes méditations, concluant par la récitation du Notre Père, de la Profession de foi sous toutes ses formes légitimes et de l'invocation de la Bienheureuse Vierge Marie.

**C.** Les personnes âgées, les malades et tous ceux qui, pour une raison légitime, ne peuvent pas sortir de chez eux, pourront également obtenir l'*Indulgence plénière*, dans leur propre maison ou bien là où l'empêchement les retient, si, ayant le désir de rejeter tout péché et l'intention de remplir, dès que possible, les trois conditions, ils accomplissent avec le désir du cœur, spirituellement, entre le 2 et le 11 février 2008, une visite (*aux lieux ci-dessus mentionnés*), récitent les prières indiquées ci-dessus et offrent avec confiance à Dieu, par Marie, les maladies et les difficultés de leur vie.

Afin que les fidèles puissent plus facilement recevoir ces faveurs célestes, que les prêtres, approuvés pour l'écoute des confessions par les autorités compétentes, soient prêts à les accueillir avec disponibilité et générosité et guident solennellement la récitation de prières publiques à la Vierge Immaculée Mère de Dieu.

Nonobstant toutes choses contraires.

*Rome, du siège de la Pénitencerie apostolique, le 21 novembre 2007, en la Présentation de la Vierge Marie.*

**James Francis Card. STAFFORD**  
*Grand Pénitencier*

**S.Exc. Mgr Gianfranco GIROTTI, o.f.m. conv.**  
*Evêque titulaire de Meta, Régent*